

L'inégalité des revenus est en baisse au Canada

L'inégalité des revenus a diminué dans toutes les provinces et tous les territoires, selon des données du recensement de 2021 qui viennent d'être publiées.

On peut calculer l'inégalité des revenus de diverses façons, chaque méthode fournissant des informations différentes. Statistique Canada a suivi l'inégalité des revenus dans les données du recensement à l'aide de deux des mesures les plus courantes : le rapport P90/P10 et l'indice de Gini.

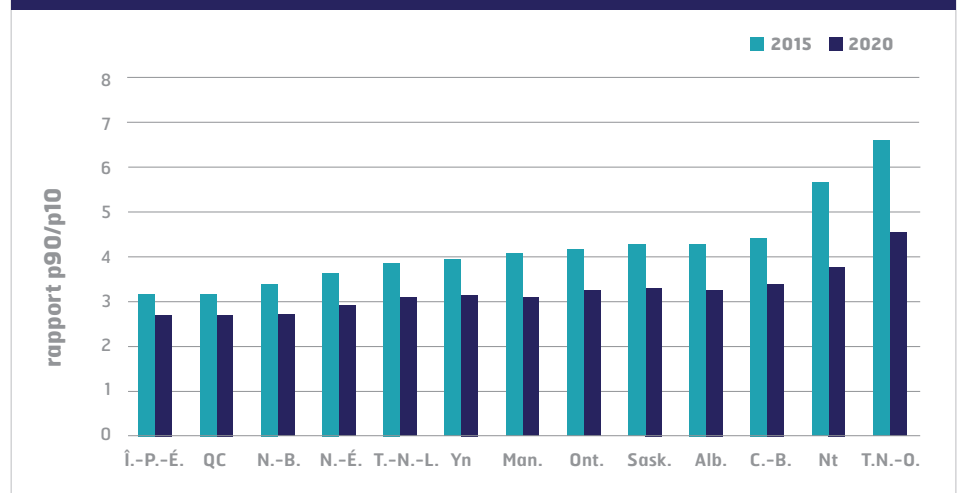
Le rapport P90/P10 compare les 10 % des familles avec les revenus les plus élevés aux 10 % des familles avec les revenus les moins élevés. Selon cette méthode de calcul, l'inégalité des revenus entre les familles a diminué dans toutes les provinces et tous les territoires par rapport au recensement de 2016. Bien que les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut aient connu la plus forte baisse au cours des cinq dernières années, ces régions affichent toujours les niveaux d'inégalité économique les plus élevés au pays.

Statistique Canada a également mesuré l'inégalité des revenus à l'aide de l'indice de Gini. Celui-ci mesure la répartition des revenus au sein d'une population, 0 représentant une égalité parfaite et 1 représentant une inégalité totale.

L'indice de Gini nous aide à voir comment les impôts, les crédits d'impôt et les transferts gouvernementaux affectent l'inégalité des revenus. Entre 2015 et 2020, l'indice de Gini du revenu

Suite à la page 2

Inégalité des revenus dans les provinces et territoires canadiens, 2015-2021



Source : Statistique Canada, tableau 98-10-0096-01

Note : l'axe verticale montre le nombre de fois où les revenus du 90^e percentile (les 10 % ayant les revenus les plus élevés) sont supérieurs à ceux du 10^e percentile (les 10 % ayant les revenus les moins élevés).



Suite de la page 2

avant impôt a très peu changé. Cela indique qu'il existe encore d'importantes inégalités dans les revenus que les familles tirent du travail et des investissements. Cependant, l'indice de Gini pour le revenu après impôt a chuté de manière significative entre les deux recensements. Cela suggère que le principal facteur à l'origine de la baisse de l'inégalité des revenus au Canada sont les mesures gouvernementales comme les crédits d'impôt et les transferts gouvernementaux.

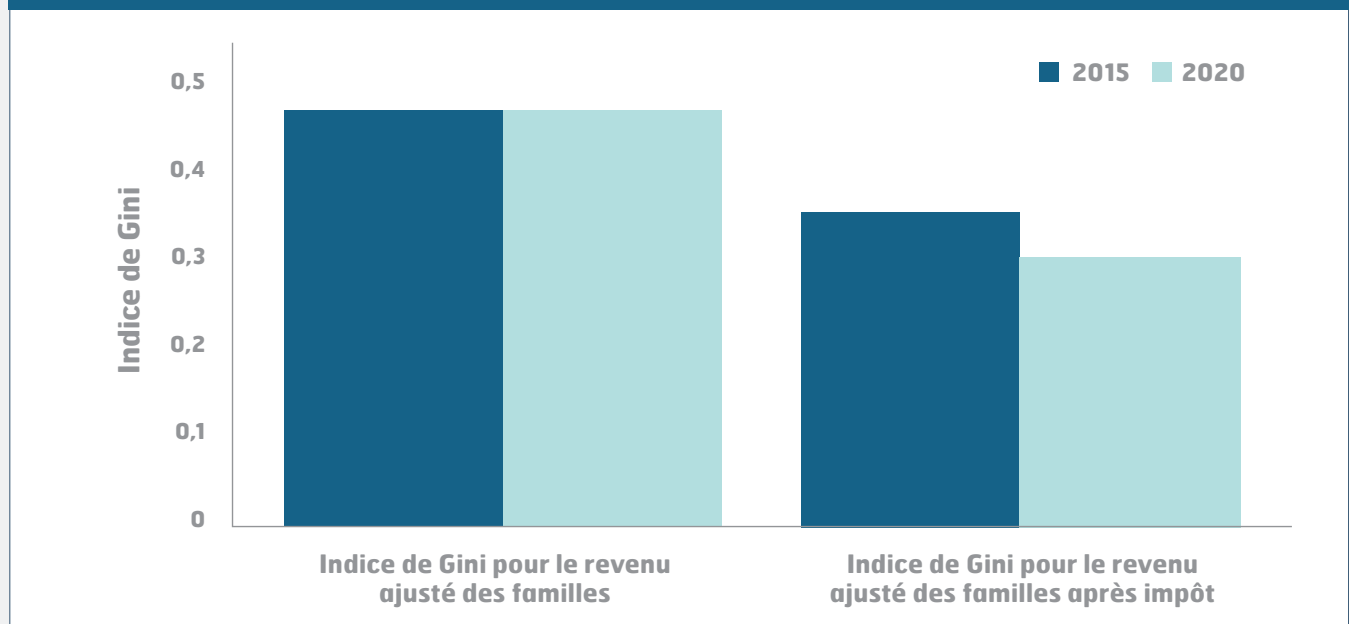
De nombreuses prestations gouvernementales ont été introduites entre les recensements

de 2016 et de 2021. Certaines, comme l'Allocation canadienne pour enfants, sont permanentes. D'autres, notamment les prestations d'urgence fournies pendant la COVID, étaient temporaires. Ainsi, au moins une partie de la réduction de l'inégalité des revenus pourrait être de courte durée.

Bien que la baisse de l'inégalité des revenus soit une bonne nouvelle, il reste encore beaucoup de chemin à faire. La prestation d'invalidité promise par le gouvernement fédéral ferait une grande différence car un groupe de personnes qui n'a pas profité

d'autres mesures gouvernementales en bénéficierait. Les gouvernements peuvent aussi réduire l'inégalité des revenus avant impôt en réformant le monde du travail de façon à faire augmenter les salaires et les protections des travailleuses et des travailleurs précaires. Et parce que les syndicats aident les gens à obtenir un salaire plus élevé, les gouvernements pourraient lutter contre l'inégalité des revenus en mettant en œuvre des mesures favorables aux travailleuses et aux travailleurs, comme des loi anti-briseurs de grève et l'accréditation syndicale en une seule étape.

Comparaison de l'inégalité des revenus avant et après impôt au Canada, 2015-2020



Source: Statistique Canada, tableau 98-10-0096-01

Remarque: 0 = égalité totale, 1 = inégalité totale

L'Économie au travail est publiée sur une base trimestrielle par le Syndicat canadien de la fonction publique pour offrir aux travailleuses et travailleurs, ainsi qu'à leurs représentant(e)s de l'information accessible, des analyses fouillées des tendances économiques et des outils pour faciliter les négociations.

Découvrez les éditions de *L'Économie au travail* en ligne à scfp.ca/economie-au-travail. Accédez aussi à d'autres liens utiles.

Pour s'abonner par courriel à *L'Économie au travail*, allez à scfp.ca/abonnement.

À moins d'indications contraires, tout le contenu a été rédigé par Angella MacEwen. Colleen Butler est la rédactrice en chef.

La relecture a été effectuée par Philippe Gagnon et Manon Lajoie. La mise en page a été réalisée par Sarah Walker.

Veuillez communiquer par courriel (amacewen@cupe.ca) pour toute correction, question, suggestion ou contribution.



SCFP / Syndicat canadien de la fonction publique

Il est temps d'imposer les bénéfices excessifs des entreprises

On l'a entendu tout au long de la pandémie de COVID-19 : si nous traversons la même tempête, tout le monde n'est pas dans le même bateau. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la montée en flèche des profits des entreprises.

Certaines compagnies, comme Zoom, ont fait mieux pendant la pandémie parce qu'elles étaient bien placées pour répondre à l'évolution des besoins. Mais d'autres entreprises ont profité de la pandémie pour gonfler leurs prix sans que cela ne paraisse.

En ce moment, l'appât du gain des entreprises est l'un des principaux moteurs de l'inflation. Parmi les pires délinquants figurent les chaînes d'épicerie et les conglomérats pétroliers et gaziers. Au Canada, nos trois plus grandes chaînes d'alimentation ont enregistré des profits records au cours de la dernière année en augmentant leurs prix démesurément. Par exemple, les coûts de Loblaw (la société mère de Loblaws, Maxi et Provigo) ont augmenté de 13 % au cours de la dernière année. Durant la même période, ses ventes ont augmenté de 15 % et son bénéfice brut de 21 %. Autrement dit, Loblaw a gonflé les prix artificiellement pour réaliser plus de profits.

Or, le gouvernement fédéral a le pouvoir de prendre des mesures pour freiner la quête de profits des entreprises. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il avait mis en place un impôt sur les bénéfices excessifs, par souci d'équité et pour aider à financer les dépenses de guerre. Cet impôt donnait l'impression que tout



le monde était vraiment « dans le même bateau », car on demandait aussi à la population de faire de gros sacrifices pour l'effort de guerre.

Soulignons que l'impôt des entreprises fonctionne différemment de l'impôt des particuliers. Une compagnie paie de l'impôt sur ses bénéfices et non sur ses revenus. Autrement dit, une entreprise en difficulté ou à peine rentable ne sera pas inquiétée par un impôt sur les bénéfices excessifs. Selon les économistes, ce type d'imposition est économiquement sain, car il décourage les prix abusifs en imposant les bénéfices importants et inattendus dus à des circonstances exceptionnelles.

Pour établir un impôt sur les bénéfices excessifs, il faut déterminer ce qui constitue un bénéfice « normal ». Généralement, on se base sur des données historiques. Pendant la Seconde Guerre mondiale, on avait utilisé le profit en 1939 comme point de comparaison. Il faut aussi choisir le taux d'imposition à appliquer aux bénéfices excessifs. Celui-ci peut aller de 15 à 100 %. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral avait utilisé un taux de 75 %.

En 2021, le directeur parlementaire du budget a chiffré la proposition d'impôt sur les bénéfices excessifs du NPD. Il a constaté qu'un tel impôt

ponctuel pourrait générer jusqu'à huit milliards de dollars en nouveaux revenus pour le gouvernement. Cette proposition utilisait le profit moyen d'une entreprise de 2014 à 2019 comme point de comparaison et un taux d'imposition de 15 % qui s'ajouterait à l'impôt fédéral ordinaire sur les bénéfices des entreprises de 15 %.

D'autres propositions récentes ciblent seulement certains secteurs d'activité. Par exemple, en mai, le Royaume-Uni a instauré un tel impôt pour les compagnies pétrolières et gazières. L'argent qu'il en tire est redistribué aux familles pour les aider à faire face à la hausse du coût de la vie. Le gouvernement Trudeau a proposé un impôt plus élevé pour les institutions financières. Le NPD fédéral a suggéré de l'étendre aux compagnies pétrolières et gazières ainsi qu'à d'autres grandes entreprises qui profitent à outrance de la situation.

Comme durant la Seconde Guerre mondiale, l'instauration d'un impôt sur les bénéfices excessifs permettrait de contrôler l'appât du gain des entreprises, de générer des revenus pour des investissements importants et de faire économiser de l'argent aux gens. Il est plus que temps d'imposer les bénéfices excessifs des entreprises.



ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES

Croissance économique : La croissance économique demeure forte au Canada, la Banque du Canada prévoyant une croissance de 3,5 % en 2022. L'économie profite de la hausse du prix des combustibles fossiles et d'autres matières premières sur les marchés internationaux. En revanche, la croissance économique des États-Unis a ralenti au cours des deux premiers trimestres de 2022. Ce genre de ralentissement est généralement indicateur d'une récession qui pourrait s'étendre au Canada. D'autres indicateurs, comme les chiffres de l'emploi et des dépenses de consommation, suggèrent toutefois que l'économie américaine demeure en bonne position.

Emplois : Le chômage a atteint un creux historique de 4,9 % en juin. En juillet, le taux de chômage des étudiant(e)s qui retournent aux études cet automne était à 11 %, son plus bas niveau depuis 1989. Le nombre d'employé(e)s dans le secteur de la santé et de l'assistance sociale a toutefois reculé de 22 000 en juillet, et ce, malgré la crise et la pénurie de main d'œuvre qui y sévit. En ce qui concerne les conditions de travail, les données indiquent que, malgré l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie, près de 25 % des travailleuses et des travailleurs effectuent encore la plupart de leurs heures en télétravail.

Salaires : Cet été, le salaire horaire moyen a augmenté de 5,2 %. C'est beaucoup moins que l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation qui atteint 8,1 %. La croissance des salaires varie considérablement d'un secteur à l'autre. Le salaire hebdomadaire moyen dans les services professionnels, scientifiques et techniques a augmenté de 8 % en mai 2022 par rapport à l'année précédente. En revanche, dans le secteur de l'enseignement, le salaire hebdomadaire moyen n'a augmenté que de 1 %. Les salaires des non syndiqués augmentent plus rapidement que les salaires des syndiqués, car la main-d'œuvre syndiquée doit attendre le renouvellement de la convention collective pour négocier des solutions à l'inflation.

Inflation : L'inflation affecte plus sévèrement les familles à faible revenu que celles à revenu élevé. Les familles à revenu moyen et élevé sont aussi touchées par la hausse des coûts, mais les recherches démontrent qu'elles sont plus en mesure de réduire leurs dépenses de première nécessité en coupant dans le superflu, en achetant des marques génériques et en utilisant des coupons. Les personnes à faible revenu sont plus susceptibles d'utiliser déjà ces stratégies. Elles sont donc incapables de diminuer leur budget sans couper dans l'essentiel. Pour protéger le pouvoir d'achat des personnes à faible revenu, il faudrait que leur salaire augmente plus rapidement que l'inflation.

Taux d'intérêt : Le taux directeur de la Banque du Canada a grimpé à 2,5 % à la mi-juillet et la banque a prévenu qu'il pourrait l'augmenter encore plusieurs fois d'ici la fin de 2022. L'ampleur de l'augmentation des taux d'intérêt dépendra de l'inflation qui peut continuer de dépasser les prévisions ou diminuer. Parmi les autres indicateurs que la Banque du Canada surveillera, mentionnons la croissance de l'emploi et des salaires. L'augmentation du taux directeur est censée réduire les prix en réduisant la demande des consommateurs. Si la croissance de l'emploi et des salaires est forte, la Banque du Canada craindra que la demande des consommateurs sera également forte et elle réagira en augmentant encore son taux directeur.

